



Uwo uri wese ubahirizwa

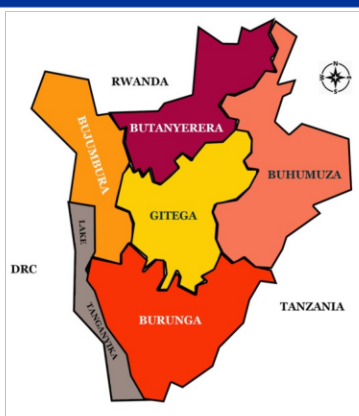
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

# BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

**N°498 du 27 au 02 Novembre 2025**

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 02 novembre 2025, au moins 845 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 760 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup><https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

## La ligue ITEKA :

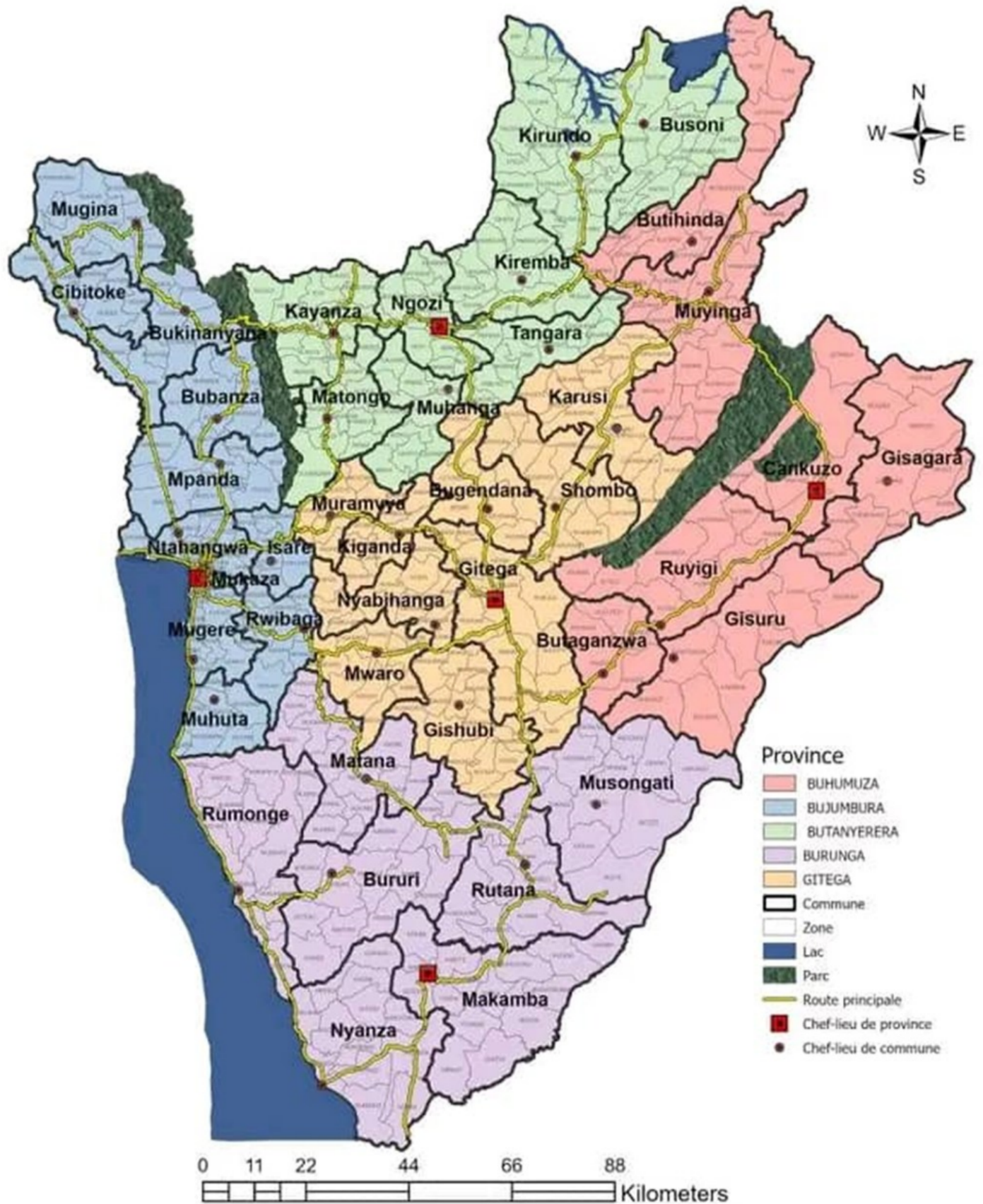
- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

## SOMMAIRE

|                                                    |      |
|----------------------------------------------------|------|
| 0. INTRODUCTION.....                               | P.5  |
| I. CONTEXTE .....                                  | P.5  |
| II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....               | P.13 |
| III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS..... | P.17 |
| IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....             | P.19 |

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

|                 |                                                                                         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>BSR</b>      | : Bureau spécial de recherche                                                           |
| <b>CDS</b>      | : Centre de Santé                                                                       |
| <b>CNDD-FDD</b> | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie |
| <b>CNIDH</b>    | : Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme                               |
| <b>CNL</b>      | : Congrès National pour la Liberté                                                      |
| <b>FAB</b>      | : Forces Armées Burundaise                                                              |
| <b>FARDC</b>    | : Forces Armées de la République Démocratique du Congo                                  |
| <b>FDLR</b>     | : Front Démocratique pour la Libération du Rwanda                                       |
| <b>FDNB</b>     | : Force de Défense Nationale du Burundi                                                 |
| <b>FLN</b>      | : Forces de Libération Nationale                                                        |
| <b>M23</b>      | : Mouvement du 23 Mars                                                                  |
| <b>OPJ</b>      | : Officier de Police Judiciaire                                                         |
| <b>PNB</b>      | : Police Nationale du Burundi                                                           |
| <b>RDC</b>      | : République Démocratique du Congo                                                      |
| <b>RN</b>       | : Route Nationale                                                                       |
| <b>SNR</b>      | : Service National de Renseignement                                                     |
| <b>UFB</b>      | : Union des femmes Burundaises du parti Uprona                                          |
| <b>UPRONA</b>   | : Union pour le Progrès National                                                        |
| <b>TGI</b>      | : Tribunal de Grande Instance                                                           |
| <b>VSBG</b>     | : Violence sexuelle et Basée sur le Genre                                               |

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>0. INTRODUCTION.....</b>                                                                              | <b>5</b>  |
| <b>I. CONTEXTE .....</b>                                                                                 | <b>5</b>  |
| <b>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</b>                                                                      | <b>5</b>  |
| <b>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</b>                                                                    | <b>5</b>  |
| <b>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE .....</b>                                                                    | <b>7</b>  |
| <b>I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE .....</b>                                                                   | <b>7</b>  |
| <b>I.5. CONTEXTE ÉCONOMIQUE .....</b>                                                                    | <b>9</b>  |
| <b>I.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</b>                                                                | <b>11</b> |
| <b>I.7. CONTEXTE HUMANITAIRE .....</b>                                                                   | <b>12</b> |
| <b>II.DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....</b>                                                              | <b>13</b> |
| <b>II.1. DROIT À LA VIE.....</b>                                                                         | <b>13</b> |
| <b>II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES OU<br/>DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</b> | <b>13</b> |
| <b>II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.....</b>                                               | <b>15</b> |
| <b>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE .....</b>                                                      | <b>16</b> |
| <b>II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU<br/>DÉGRADANT .....</b>                   | <b>16</b> |
| <b>II.2.2. VIOLS .....</b>                                                                               | <b>16</b> |
| <b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>                                                | <b>17</b> |
| <b>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE .....</b>                                                    | <b>17</b> |
| <b>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>                                                           | <b>19</b> |

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 27 octobre au 3 novembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, gouvernance et économique et humanitaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 5 personnes tuées toutes retrouvées cadavres, 3 personnes enlevées, 1 victime de Viol qui est un mineur de moins de 18 ans et 1 personne torturée.

Parmi les victimes, 3 corps sans vie d'1 fille et de 2 femmes ; un corps d'un nouveau-né et 3 membres du CNDD-FDD enlevés.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### *Intolérance politique dans la Commune Musongati de la Province du Burunga*

En date du 28/10/2025 sur la colline Giharo de la zone Giharo dans la commune Musongati de la province Burunga, Madame Capitoline membre de la Ligue des femmes du parti UPRONA, "UFB" en sigle a été battue à mort par sa voisine du nom de Nadine, une enseignante de l'ECOFO Nyaburange, membre de la ligue des femmes du CNDD-FDD et épouse de Joseph.

La raison principale ayant poussé Nadine à torturer madame Capitoline est que cette dernière aurait dénoncé Mr. Joseph (mari de Nadine) pour avoir bloqué l'entrée de leur domicile en y collectant et mettant un tas de

briques. Rien n'a été fait pour arrêter le présumé auteur malgré que la victime avait subi une torture grave à tel enseigne qu'elle a été obligée d'aller se faire soigner à l'Hôpital où elle a passé plus de 2 jours, selon notre source sur place.

Selon la même source, un habitant de l'ancienne Commune de Giharo a clairement dit qu'actuellement, seuls les membres du CNDD-FDD font la pluie et le bon temps à Musongati et si vous n'êtes pas membre du CNDD-FDD, vous êtes exposés à toutes sortes de violences et sans justice pour les victimes".

### I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

#### *Une personne blessée par un Imbonerakure en commune Ruyigi, province Buhumuza*

Dans la nuit du 27 octobre 2025, autour de 21 heures, sur la colline Sorero, dans la zone Butezi, au cœur de la commune de Ruyigi, province Buhumuza. Edouard Nimenya, un jeune homme parmi les Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, commença à agresser son camarade Albert Bizimana avec un couteau.

À l'origine de ce drame, un conflit sur une somme de 50 000 fbu que les deux jeunes avaient collectée la veille, en taxant des commerçants du centre de Sorero. Ces derniers étaient accusés d'avoir enfreint les heures de fermeture des kiosques lors d'une patrouille nocturne orchestrée par les jeunes Imbonerakure.

## ***1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 5)***

Les tensions ont monté rapidement lors de la répartition des gains, provoquant une dispute qui a débouché sur l'altercation fatale. Après ces sombres événements, Édouard prit la fuite, mais son évasion fut de courte durée.

Le lendemain matin, aux alentours de 7 heures, il est interpellé dans la zone de

Bwagiriza, alors qu'il tentait d'échapper sur une moto. Emprisonné dans un premier temps au cachot de la zone Butezi, il a ensuite été transféré au commissariat de police provinciale à Ruyigi, où il attend son sort. Pendant ce temps, Albert, la victime de cette attaque, fut conduit d'urgence à l'hôpital de Butezi pour recevoir les soins nécessaires.

### ***Une bagarre entre les adventistes du septième jour et les musulmans suite à une mort inopinée en commune Ruyigi, province Buhumuza***

En date du 28 octobre en zone Kayongozi, commune Ruyigi, province Buhumuza, plus précisément dans le camp des réfugiés congolais de Nyankanda, il y a eu une mort inopinée d'une certaine Pendo épouse de Selemani, tous de nationalité congolaise.

Après ce décès il y a eu une bagarre étant donné que Pendo et son mari Selemani ne partageaient pas la même religion. Pendo est adepte de la religion adventiste du septième jour tandis que Selemani est de la religion musulmane. Les musulmans ont voulu procéder à l'inhumation selon les cultes

musulmans et les Adventistes voulaient que les cérémonies d'inhumation respectent leurs cultes.

Les deux côtés ne sont pas parvenus à s'entendre, les musulmans ont creusé une tombe et les adventistes ont creusé une autre.

Dans la tombe creusée par les adventistes on y a mis le corps de Pendo tandis que dans la tombe creusée par les musulmans on y a enterré un rejet d'une banane. Un phénomène étrange qui a étonné pas mal de gens qui étaient sur les lieux.

### ***Un enfant est mort à la suite à un accident***

La nuit de ce dimanche à lundi 25 octobre 2025 vers 19 heures dans le quartier Taba, colline MWOYA, zone BUHIGA de la commune KARUSI un homme du nom de Casimire, du CNDD FDD âgé de 36 ans, qui fait le transport des personnes à moto, sa femme et son enfant de 2 ans ont été victime d'incendie. Cela s'est produit quand il était en

train de transvaser l'essence dans une bouteille en plastique près d'un brasero allumé et ont été enflammés jusqu'à ce que l'enfant meurt avant d'arriver à l'hôpital Buhiga. Cet homme et cette femme sont à l'hôpital du cinquantenaire de KARUSI mais sont dans un état critique d'après les voisins.

### **I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE**

#### ***Détention des élèves à la suite de l'incendie à l'école Green Hills International Collège de Gitega***

Depuis le jeudi 23 octobre 2025, la situation des élèves arrêtés par la Police de Gitega à la demande du Procureur général près la Cour d'appel de Gitega a captivé l'attention des habitants. Les allégations portées contre eux concernent un incendie qui s'est déclaré dans la nuit du mercredi au jeudi 23 octobre 2025, aux alentours de 2 heures du matin, au sein de l'établissement Green Hills International Collège, sis à Q.Bwoga (Kumusave), en face de l'École des Travaux publics de Gitega. D'après les premières évaluations, les bureaux de la Direction ainsi que ceux de la Préfecture des études ont été totalement ravagés par les flammes après que les caméras de surveillance de l'établissement aient été détruites. Les présumés responsables auraient veillé à masquer leur identité en se couvrant le visage, ce qui a compliqué leur identification. Dans la matinée du jeudi 23 octobre 2025, une enquête a été ouverte, débouchant sur l'arrestation de vingt-cinq (25) élèves soupçonnés d'avoir pris part à cet acte criminel. Ces jeunes ont été emmenés et placés en détention au commissariat provincial de Police à Gitega, en attendant les suites judiciaires.

À la suite de ces interpellations, plusieurs réunions de concertation se sont tenues entre les parents des élèves et les autorités judiciaires ainsi que policières. Selon les informations recueillies, il a été convenu que chaque parent des élèves impliqués devait contribuer à hauteur de 4 685 500 FBu pour compenser les dégâts causés par l'incendie. Toutefois, certains parents ont émis des

réserves face à cette décision, clamant leur influence ou le soutien dont ils bénéficiaient grâce à leur affiliation politique au CNDD-FDD. Ce désaccord a finalement poussé le Procureur général, Nishemezwe Félicité, à intervenir, ordonnant ainsi le transfert des élèves détenus vers différentes prisons, ce qui a provoqué une onde de choc générale le jeudi 30 octobre 2025.

Toujours selon cette même source, les mesures suivantes ont été prises : cinq élèves mineurs ont été relâchés, tandis que cinq autres (comprenant trois garçons et deux filles) ont été envoyés à la prison centrale de Gitega. Les quinze restants ont été dispersés vers d'autres établissements pénitentiaires dans le pays, dont la prison de Ruyigi et Ngozi. Il est à noter que le règlement scolaire en vigueur au Burundi (Ordonnance ministérielle n°610/1076 du 17 juillet 2017) ne prévoit pas de manière explicite des dispositions relatives aux actes d'incendie ou de destruction intentionnelle de biens scolaires. Cependant, un juriste consulté a fait état que de telles actions relèvent du Code pénal burundais, qui sanctionne sévèrement des infractions telles que l'incendie volontaire, la destruction de biens publics ou privés, ainsi que la dissimulation de preuves. Ces événements sont donc considérés comme des infractions pénales et non comme de simples fautes disciplinaires, explique ce juriste sollicité. Notons qu'à la rédaction de ce bulletin d'information, l'ordre de transférer ces élèves dans d'autres prisons n'avait pas encore été exécuté.

## ***Procès en audience publique devant le TGI Rutana en Province de Burunga***

En date du 29/10/2025, le Tribunal de Grande Instance de RUTANA a condamné dans une audience publique de flagrance Alexis KWIZERA (chauffeur de Probox) et Ferdinand MANIRAKIZA (commerçant) à une peine principale de 6 mois et une amende d'un million de francs burundais chacun pour avoir perturbée la sécurité économique du pays.

En effet, Manirakiza Ferdinand habitant le chef-lieu de la Commune Rutana (quartier Kigwati) avait une tonne et 10 sacs de

l'engrais chimiques produits par FOMI qu'il voulait vendre en Tanzanie et a appelé Alexis KWIZERA (chauffeur de Probox) pour le transport. Arrivés sur la Colline Nyabakara, Zone Gakungu, Commune Musongati en Province de Burunga, ils ont été arrêtés par la Police de cette localité et retournés au cachot du commissariat communal de Giharo. Après, ils ont été conduits à Rutana devant le Parquet de Rutana et ce dernier a fixé le dossier devant le Tribunal de Grande Instance de Rutana pour l'audience publique de flagrance.

## ***Le policier a été condamné à perpétuité pour le meurtre d'un jeune homme en pleine de Bujumbura, commune Ntahangwa, province de Bujumbura***

Le Tribunal de grande instance (TGI) de Bujumbura vient de condamner à la réclusion criminelle à perpétuité le policier Arcade, reconnu coupable du meurtre de Nishimwe Faustin, survenu<sup>2</sup> le 18 octobre 2025 à proximité du palais présidentiel, connu sous le nom de Ntare House. Selon les faits établis au cours du procès, le policier Arcade avait ouvert le feu sur Nishimwe Faustin dans des circonstances qui avaient profondément choqué la population de Bujumbura. L'enquête a conclu à un acte volontaire, dépourvu de justification légale, conduisant à la mort tragique du jeune homme.

Après plusieurs jours de détention préventive et d'audiences publiques, le TGI a rendu son

verdict : Arcade passera le reste de sa vie en prison.

La victime, Nishimwe Faustin, a été inhumée ce mercredi 29 octobre 2025 au cimetière de Mpanda, en présence de sa famille, de ses proches et de nombreux habitants venus lui rendre un dernier hommage. Son corps avait été conservé à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge depuis le jour du drame.

Marié et père de trois jeunes enfants, Nishimwe laisse derrière lui une famille dévastée. Sa veuve a exprimé, avec émotion, son espoir que justice soit véritablement rendue et que plus jamais de tels actes ne se reproduisent.

## ***14 jeunes arrêtés pour complot présumé contre le chef de la colline Mwange, zone Kizuka, commune Rumonge, province Burunga***

Le 27 octobre 2025, la Ligue Iteka a été alertée des événements survenus quelques jours plus tôt, le 23 octobre. Quatorze jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, surnommés localement les abasatirizi, avaient été arrêtés sur la colline Mwange, dans la zone Kizuka, dans la commune de Rumonge, province de Burunga. Les informations qui circulaient indiquent qu'ils faisaient l'objet de poursuites pour un complot présumé visant le chef de cette

colline. Selon les informations qui ont émergé, ces jeunes auraient échangé un message audio dont le contenu reste mystérieux à ce jour. La police a souligné que cette communication constitue le cœur de l'enquête en cours.

Les quatorze individus ont été placés en garde à vue au commissariat provincial de Rumonge, où ils ont dû répondre aux questions des enquêteurs.

<sup>2</sup><https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-496.pdf>

### ***I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 8)***

Des témoins présents sur les lieux ont rapporté que les jeunes interpellés s'opposaient au chef de colline qui avait récemment été élu lors des élections organisées le 25 août 2025. Cette élection avait d'ailleurs provoqué des tensions considérables : la Commission électorale de la commune de Rumonge (CECI) avait tenté de contester sa validité avant qu'il ne bénéficie d'un soutien massif de la population.

Des hommes, des femmes et des personnes âgées s'étaient rassemblés pour organiser un sit-in devant le parquet de la République à Rumonge, réclamant avec force la libération du chef de colline, alors sous le coup d'une

#### ***Un encadreur du groupe Biblique Anglicane incarcéré au commissariat de Rumonge en province Burunga***

Le nommé Nibizi Eric, encadreur du groupe biblique anglicane au lycée Christ Roi de Buyengero, commune de Rumonge province de Burunga est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge depuis le 16/10/2025, il est accusé de violence sexuelle envers l'élève E., 18ans de la 2e IG au même Lycée, et originaire de la colline Gasenyi, zone Mudende, Commune de Rumonge.

D'après les récits de la victime, elle a dit qu'il l'avait appelée vers la fin du 3eme trimestre 2024-2025 (27/6/2025), et l'avait violée en disant qu'il veut lui enlever la malédiction et en se basant aux paroles du seigneur. Signalons qu'il disait à maintes reprises que qu'elle avait une malédiction qui la hante. Après l'acte qui a eu lieu dans la maison d'habitation des évangélistes de l'église

### ***I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE***

#### ***Mise en place d'un nouveau système permettant aux citoyens burundais de signaler les problèmes liés au traitement de leurs dossiers au sein du Ministère des Finances***

Le Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique au Burundi vient de mettre en place un nouveau système permettant aux citoyens de signaler les problèmes liés au traitement de leurs

précédente interpellation pour des accusations de malversations. Face à cette pression populaire intense, le parquet finit par céder, permettant non seulement sa libération, mais également son investiture officielle suite à la proclamation des résultats par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Actuellement, les investigations se poursuivent au sein du parquet de la République à Rumonge, afin d'élucider la véritable nature du message échangé ainsi que l'ampleur du présumé complot, comme l'a indiqué un responsable de la police qui a préféré garder l'anonymat.

anglicane du chef-lieu de la zone Muyama, commune Rumonge. La fille a raconté ce qui s'est passé à un ami qui l'a conseillé d'aller à l'hôpital de Muyama pour la prise en charge médicale et a constaté qu'elle a une grossesse non désirée. Comme les grandes vacances allaient commencer, il lui a été difficile de porter plainte à la police. Le présumé a été arrêté le 16/10/2025, et a été conduit au commissariat de police de Rumonge.

Le dossier se trouve au parquet de Rumonge, il devrait être entendu le 29/10/2025, mais a dit qu'il attend l'assistance d'un avocat. Il va comparaître le 3/11/2025. Quant à la survivante, elle demande également l'assistance juridique ce qui a été impossible par manque de moyens de s'en procurer.

dossiers. L'objectif principal est de rapprocher l'administration du public, de promouvoir une meilleure organisation ainsi qu'apporter plus de transparence et de responsabilité dans le service aux citoyens.

#### ***I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 9)***

En effet, en date du 27 octobre 2025, dans une note d'information au public indiquant que dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité du service public, le cabinet dudit Ministère a partagé des numéros téléphoniques du Ministre et du Secrétaire avec lesquels les gens vont signaler des problèmes rencontrés tels que la perte de documents ou le non-traitement de dossiers dans les 30 jours.

En outre, il a saisi cette occasion pour informer le public sur les jours d'audiences pendant lesquels le Ministre accorde les audiences. Il s'agit de mardi, mercredi et jeudi à partir de 15 heures.

Cette mesure a été mise en place au moment où ce Ministère burundais des Finances est confronté à plusieurs défis majeurs qui entravent son efficacité et la stabilité économique du pays. Parmi ces principaux défis, il y a un déficit budgétaire, faible taux de décaissement, la corruption notamment dans la collecte des recettes fiscales et l'exécution des projets financés par la Banque mondiale, un manque de digitalisation adaptée à la gestion des finances publiques,

des contraintes liées à la passation des marchés publics, des demandes fréquentes de réallocations budgétaires pouvant perturber la planification et l'exécution des projets et programmes, exploitation abusive des ressources publiques par certains hauts fonctionnaires pour des activités économiques privées, créant ainsi une concurrence déloyale sur le marché. Le retard dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale et le FIDA constitue également un obstacle dans la réalisation de la mission fixée par ledit Ministère.

Signalons qu'à titre illustratif, pour l'exercice 2024-2025, le taux de décaissement des fonds alloués par la Banque mondiale est de 13,3% sur une prévision initiale de 25%.

En fin de compte, pour relever ces défis, le Ministère des Finances et les autorités burundaises doivent mettre en place des réformes structurelles visant à améliorer la gestion des finances publiques, à renforcer la transparence et la responsabilité, et à promouvoir une croissance économique durable et inclusive.

#### ***Pénurie de l'engrais en Commune Kirundo dans la Province Butanyerera***

Dans la commune Kirundo, les cultivateurs sont plongés dans une profonde désolation. Ils lèvent la voix, désespérés, face à un problème qui persiste : le fumier qu'ils ont pourtant réglé il y a longtemps ne leur a toujours pas été fourni. Actuellement, alors que nous sommes en pleine saison A, ceux qui avaient passé commande pour le fumier destiné à la saison C de 2025 n'ont toujours pas reçu leur dû. Pire encore, l'espoir de le recevoir s'amenuise, car même ceux qui se préparent pour la saison A de 2026 rencontrent les mêmes difficultés. Lors de la récolte de la saison C, le bilan n'a pas été à la hauteur des attentes, principalement à cause d'un manque

crucial de fumier, malgré une demande effectuée et payée en temps voulu.

L'administration, quant à elle, reste muette et ne fournit aucune explication. En regardant vers la saison A de 2026, on dénombre déjà près de 30 % des demandeurs qui n'ont pas été servis, provoquant un retard inquiétant dans les semis. Les distributeurs, regroupant les tickets de commande, ont promis aux agriculteurs de leur faire signe pour récupérer le fumier qu'ils avaient pourtant réglé. Pourtant, alors que la période des semis s'est maintenant écoulée, ces promesses sont restées lettre morte.

#### ***I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 10)***

##### ***L'abus de pouvoir du Directeur du Lycée Communal Mwaro I en Province Gitega***

Le directeur du Lycée communal Mwaro I Célestin Nduwimana a exigé aux élèves de cette école, il y a 2 semaines, de payer chacun une somme de 2.000f chacun pour se faire raser à l'école. Mais jusqu'à présent ce coiffeur venant de l'extérieur de l'école ne s'est jamais présenté. Ce mardi les élèves avaient eu écho que le coiffeur allait venir et ont attendu mais n'a coiffé que 3 élèves

seulement. Certains sont rentrés vers 19h sans se faire raser, alors que cette somme a été payée sur ordre de ce directeur. La mesure concerne tous les élèves.

Pourtant pour d'autres écoles comme au Lycée Mwaro, une école à système d'internat située aux environs, les élèves externes ne sont pas concernés par la mesure.

#### ***I.5. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL***

##### ***Des pluies torrentielles, causent des dégâts importants dans la commune Makamba, en province Burunga***

Des pluies diluviennes s'étaient abattues sur la commune de Makamba, située dans la province de Burunga, provoquant des ravages considérables. C'était le 29 octobre 2025, lorsque, dans l'après-midi, des pluies intenses accompagnées de vents violents avaient commencé à inonder les terres. Les premières estimations faisaient état de deux vies perdues, de 117 habitations complètement détruites et deux salles de classe de l'ÉCOFO Gashonge, qui s'étaient effondrées, laissant les habitants dans la désolation. Le bétail, quant à lui, avait également subi de lourdes pertes.

La commune de Rutana ne fut pas épargnée, des dégâts y étant signalés, bien que leur étendue restât inconnue à ce moment-là. Pendant ce temps, les autorités locales étaient engagées dans des cérémonies, célébrant l'investiture du nouvel administrateur communal de Nyanza, un événement rehaussé par la présence du président Évariste Ndayishimiye. Dans ce contexte de crise, les populations touchées lançaient un cri de désespoir, sollicitant des aides urgentes pour trouver des abris et pour entreprendre la reconstruction des infrastructures dévastées.

##### ***Une fillette est morte après l'effondrement d'une maison à cause de la pluie sur la colline Musave, ville et commune Kayanza, en province Butanyerera***

Le 28 octobre 2025, une triste nouvelle s'est répandue à propos d'une tragédie survenue le dimanche 26 octobre dans la commune de Kayanza, dans la province de Butanyerera. La pluie diluvienne qui s'est abattue ce jour-là a entraîné la mort d'une fillette âgée de huit ans et a causé des dégâts considérables à cinq salles de classe des écoles fondamentales de Nkongé et Gitwa, établies dans les quartiers de Muruta et Nyabihogo. Les responsables des écoles frappées par ce désastre n'ont pas tardé à solliciter l'intervention des autorités compétentes, suppliant que des mesures urgentes soient prises pour rénover les établissements dans les meilleurs délais, afin que les élèves puissent rapidement recouvrer des conditions

d'apprentissage optimales.

Cette victime, élève de l'école fondamentale Murago, avait quitté son domicile pour se rendre sur la colline Musave, dans la ville de Kayanza, où elle était allée rendre visite à des membres de sa famille. Malheureusement, la situation a basculé lorsque de fortes pluies ont soudainement frappé la localité, entraînant l'effondrement de la maison où elle se trouvait. L'habitation s'est complètement écroulée sur la fillette, mettant fin à sa vie en un instant. Dans le même temps, trois autres enfants ont également été victimes de cet orage inattendu, blessés lorsque les toitures de trois salles de classe de l'école fondamentale, située dans le secteur de Muruta, ont été

## ***1.5. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL (Suite de la page 11)***

emportées. Ces enfants ont été rapidement évacués vers une structure de soins proche

pour recevoir l'aide nécessaire.

## ***1.6. CONTEXTE HUMANITAIRE***

### ***Situation alarmante des réfugiés congolais installés au Burundi***

Les réfugiés congolais installés au Burundi, estimés à environ 100 000, vivant dans plusieurs sites notamment le stade de Rugombo, camp de Musenyi, Site de Gihanga, Bwagiriza, Nyankanda, Musasa, Kinama et Kavumu, font face à de nombreux défis.

En effet, parmi ces défis, il y a notamment des conditions de vie précaires, difficultés d'accès aux soins de santé, lacunes dans la scolarisation, violences sexuelles et basées sur le genre, manque de moyens de subsistance ainsi que la discrimination surtout les réfugiés congolais banyamulenge.

Au niveau de leurs conditions de vie, ces réfugiés vivent dans des conditions difficiles, avec des familles habitant encore dans des hangars et un manque d'accès à l'eau potable.

Au niveau des difficultés d'accès aux soins de santé, le site de Musenyi par exemple ne dispose que d'une seule ambulance et d'un centre de santé exigu, ce qui rend difficile l'accès aux soins médicaux.

Au niveau de l'éducation, environ 9 000 enfants en âge scolaire ont des difficultés à accéder à l'éducation en raison du manque d'infrastructures et de ressources.

Pour ce qui concerne les violences sexuelles et basées sur le genre dont les victimes sont surtout des femmes et des enfants, leurs présumés auteurs sont entre autres des individus au sein des camps de réfugiés, des individus venant de l'extérieur du camp, y compris des Burundais des collines voisines, des groupes armés qui ont poussé les réfugiés à fuir la RDC.

Concernant le manque de moyens de subsistance, ces réfugiés ont du mal à trouver des moyens de subsistance et dépendent de l'aide humanitaire qui ne vient qu'à compte-

goutte.

Pour ce qui concerne des réfugiés congolais banyamulenge installés au Burundi, ils sont particulièrement vulnérables en raison de leur situation politique et sécuritaire complexe. Ils sont souvent victimes de stigmatisation et d'accusations infondées en raison de leur appartenance ethnique et de leur origine rwandaise supposée. En outre, ils sont souvent accusés d'être des espions rwandais ou des sympathisants du M23, ce qui les expose à des risques de persécution, de violence, de manque de reconnaissance de leur statut de réfugié afin d'accéder aux services de base et sont exposés aux risques de rapatriement forcé.

Face à ces défis, des organisations humanitaires travaillent d'arrache-pied pour subvenir aux besoins de ces réfugiés. A titre illustratif, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2025, la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi a apporté un soutien aux réfugiés congolais du site de Musenyi, dans la Commune Musongati de la province de Burunga. Ils ont reçu du haricot, de la farine de maïs, du riz, du sucre et du sel. Signalons que lors de cette distribution de vivres à ces réfugiés, étaient présents figuraient l'Ombudsman du Burundi, le Gouverneur de la province de Burunga, la coordinatrice adjointe de la FDNT, ainsi que des représentants d'agences des Nations Unies. Katy Massoulis de la FDNT, a souligné que ce geste s'inscrit dans la continuité d'une première phase d'assistance menée en avril 2025. Brigitte Eno Mukanga, Représentante du HCR au Burundi, quant à elle, a d'abord exprimé sa gratitude envers le Burundi pour avoir accordé à ces Congolais le statut de réfugiés automatiques et a ensuite tiré la sonnette d'alarme : « dans le site de Musenyi, il y a encore des difficultés pour mettre les

## ***I.6. CONTEXTE HUMANITAIRE (Suite de la page 12)***

réfugiés dans des conditions de vie décentes ». Elle a évoqué des familles vivant encore dans des hangars, des difficultés d'adduction d'eau potable et des lacunes dans la scolarisation des quelque 9000 enfants en âge scolaire.

Pour améliorer la situation des réfugiés congolais au Burundi, la Ligue Iteka appelle les parties prenantes à travailler ensemble

pour renforcer les infrastructures sur les différents sites abritant les réfugiés, promouvoir la protection en particulier des banyamulenge, des femmes et des enfants, contre les violences, favoriser l'intégration de ces réfugiés dans la société burundaise, notamment en leur offrant des opportunités d'éducation et de formation professionnelle et assurer la reconnaissance du statut de réfugié pour tous les demandeurs d'asile, y compris les réfugiés banyamulenge.

## ***II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***II.1. DROIT À LA VIE***

#### ***II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS***

##### ***Découverte d'un corps d'un nouveau-né en Commune Cankuzo dans la Province de Buhumuza***

Le corps d'un nouveau-né a été découvert dans la matinée du jeudi 30 octobre, tout près du tribunal de résidence de la zone Cankuzo, commune Cankuzo. Ce corps avait été en partie dévoré par un chien errant, ne laissant que la tête. Il semble que l'enfant n'avait qu'un jour de vie, ce qui fait penser

qu'il a été abandonné par sa mère peu après sa naissance, puis retrouvé par le chien dans les broussailles se trouvant au Quartier Commercial, comme en témoignent les traces de sang. La police et l'administration locale ont annoncé avoir commencé une enquête, et préparent les funérailles de ce nourrisson.

##### ***Un corps sans vie d'une jeune fille retrouve sur la colline Mugoboka, zone Nyakabiga, commune Mukaza en province Bujumbura***

Une information reçue par la Ligue ITEKA en date du 27 octobre 2025, indique qu'en date du 22/10/2025, un cadavre d'une jeune fille d'une vingtaine d'âge a été retrouvée dans un ravin reliant les quartiers Kiriri et Sororezo sur la colline Mugoboka zone Nyakabiga commune Mukaza province Bujumbura.

Selon les témoins et les habitants de Mugoboka cette fille aurait été tuée ailleurs avant d'être jetée dans ce ravin qui se trouve

à 800m du palais, la victime aurait également été violée avant d'être tuée car le corps était nu et avait beaucoup de blessures.

Ce corps d'une fille non identifiée a été enterré immédiatement par l'administration dans le cimetière de Sororezo. La population déplore cette attitude et demande des enquêtes aboutissant pour connaître les assassins afin de les traduire devant les instances judiciaires.

### ***II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 13)***

#### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé au quartier Magarama, commune et province de Gitega***

Une information qui nous est parvenue en date du 28/10/2025, indique qu'elle s'appelle Jeanine Niyonzima son corps sans vie a été retrouvé samedi le 25 octobre chez elle à la 2<sup>ème</sup> avenue quartier Magarama de la commune et province Gitega.

L'information qui a été confirmée par Felix Nzibarega Chef de quartier mais qu'il signale que les mobiles de cette mort ou assassinat ne sont pas encore élucidés il précise que les enquêtes ont déjà commencé pour savoir

réellement ce qui est arrivé à cette femme âgée de 42 ans.

La population de Magarama qui affirme que cette femme a été tuée et demande des enquêtes fouillées pour connaître les auteurs de ce meurtre. Signalons que le jeudi le 23 octobre 2025 Une autre femme âgée de 24 ans Nadine Irakoze a été retrouvée tuée par des inconnus chez elle sur la colline Zege zone Nyamugari commune et province Gitega.

#### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé sur la colline Jimbi, zone Kibago, commune Makamba en province Burunga***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 29/10/2025, indique qu'en date du 26 octobre 2025, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert dans un ravin de la sous-colline Kabaragaza, colline Jimbi, zone Kibago, en commune Makamba, province de Burunga.

D'après les témoins, le corps était en état de décomposition avancée, certaines parties ayant été dévorées par des chiens. Plusieurs habitants estiment que la victime aurait été tuée ailleurs avant que son corps ne soit jeté dans cette brousse isolée.

Alertées, les autorités locales ont ordonné

l'inhumation immédiate du corps, compte tenu de son état, avec l'appui de la section locale de la Croix-Rouge.

Mais cette découverte plonge la population dans une vive inquiétude. Les habitants s'alarment de constater que des individus non identifiés commencent à jeter des corps sans vie dans cette région autrefois paisible, craignant que l'insécurité ne s'installe progressivement.

Ils regrettent aussi que les autorités locales n'aient pas su les rassurer face à cette situation inquiétante et appellent à des enquêtes approfondies pour identifier la victime et ses éventuels assassins.

#### ***Un corps sans vie d'une femme retrouve sur la colline Kanyenkoko, zone et commune Rumonge, en province Burunga***

En date du 31/10/2025, un corps sans vie d'une femme a été retrouvé sur la Colline de Kanyenkoko, zone Rumonge, commune de Rumonge, province de Burunga. Comme la défunte était reconnue dans l'ivresse et la

prostitution, on pensait qu'elle était tombée dans le caniveau quand elle essayait de la traverser quand elle rentrait à son domicile dans la soirée. Le cadavre a été transporté et se trouve à la morgue de l'hôpital de Bururi.

## **II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES**

### ***Un homme a disparu après son arrestation en Commune Kirundo, Province Butanyerera***

La victime se nomme Mworoha, un homme de 37 ans, membre du CNDD-FDD résidant sur la colline Nunga, dans la zone Kiyonza de la commune de Kirundo. Il y a deux semaines, Mworoha a quitté le Burundi pour rendre visite à son grand frère Karemangingo, qui vit désormais en France après avoir fui le Rwanda en 2015. Bien que Karemangingo ait trouvé refuge en France, il n'a pas complètement coupé les liens avec son pays natal et continue d'y mener des projets, notamment à Kiyonza, où Mworoha joue le rôle de coordinateur. Le frère a invité Mworoha à Kigali pour discuter de leurs projets. Leur rencontre a été immortalisée en photos, qui ont depuis circulé sur les réseaux

sociaux. La semaine dernière, Mworoha est rentré chez lui, mais à son arrivée, il a été assailli par des appels téléphoniques l'exhortant à se justifier sur ses déplacements. Le chef des Imbonerakure, Macumi Pierre, orchestrait ces demandes inquiétantes de ses activités. Mercredi, le 29 octobre 2025, une équipe de policiers s'est rendue chez lui dans l'espoir de l'interpeller, mais Mworoha a réussi à s'enfuir. Cependant, son évasion ne fut que temporaire, car il a été arrêté le vendredi 31 octobre 2025, alors qu'il empruntait la route menant vers la Tanzanie. Sa famille, quant à elle, vit dans l'angoisse, sans nouvelles de Mworoha.

### ***Deux habitants portés disparus après avoir été enlevés à Gasebeyi, zone Buhoro, commune Mugina, en province de Bujumbura***

Deux hommes de la colline Gasebeyi, dans la commune Mugina, province de Bujumbura, ont été arrêtés le 30 octobre 2025 par les agents de renseignement, en collaboration avec des jeunes Imbonerakure. Depuis, leurs familles n'ont plus de nouvelles, exacerbant les craintes de disparitions forcées dans la région. Les deux hommes, Égide Nishimwe, chef de colline, et son voisin Ndikumana, ont été enlevés sous l'œil de plusieurs témoins. Selon eux, des policiers ont encerclé leurs maisons avant de les embarquer dans un véhicule conduit par le chef du service de renseignement communal de Cibitoke. Les familles, après de multiples recherches dans les postes de police, n'ont trouvé aucune information sur leur sort. Certaines sources policières insinuent que les deux hommes sont liés au mouvement rebelle Red Tabara, une affirmation rejetée par leurs proches, qui affirment qu'ils avaient quitté le CNL pour rejoindre le CNDD-FDD.

Un Imbonerakure ayant participé à leur arrestation évoque des "doutes" sur leur loyauté, ce qui ne rassure pas leurs familles,

qui craignent le pire. Cette disparition s'inscrit dans un contexte d'arrestations similaires rapportées ces derniers mois à Mugina, où plusieurs personnes ont été capturées sans que leur famille sache où elles se trouvent. L'administrateur communal, Anicet Saidi, confirme avoir été informé des arrestations, mais ignore l'unité responsable. À Gasebeyi, un climat de peur règne. Les habitants, craignant des représailles, murmurent leurs inquiétudes.

Les proches des disparus ne renoncent pas et exigent des réponses des autorités à propos de la sécurité et des droits des arrêtés. Les familles espèrent revoir leurs proches ou, à tout le moins, connaître leur destin. Ces disparitions alimentent le débat sur la responsabilité des forces de sécurité face aux suspects. Les organisations de défense des droits humains réclament régulièrement des enquêtes sur les arrestations arbitraires et les détentions secrètes. En attendant, les familles de Gasebeyi font appel à toute information pouvant les aider à retrouver leurs proches disparus.

## **II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE**

### **II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT**

#### ***Un homme a été blessé en Commune Karusi dans la Province de Gitega***

La nuit de ce lundi à mardi 27/10/2025 vers 21 heures, sur la colline et zone Buhiga de la commune KARUSI dans le quartier GATARE, un homme du nom de BIMENYIMANA du CNDD FDD âgé de plus de 40 ans, originaire de la colline CUBA , zone BUGENYUZI commune KARUSI a été retrouvé dans l'état critique après être blessé à coups de machettes par des gens non encore identifiés et a été conduit au CDS Buhiga avant d'être transférée à l'hôpital Buhiga mais a été transféré à l'hôpital du cinquantenaire de KARUSI où il reste jusqu'à ce jour.

Les sources proches disent qu'il résidait pour le moment dans ce quartier et qu'il faisait fonction de maçon et qu'il aimait courir derrière les femmes et que ça serait la cause. La vérité commence à être dévoilé car une source sur place a dit que cet homme a été blessé par des Imbonerakure non identifiés parce qu'avant, il été au cabaret avec une femme pute du nom de M I, membre du CNDD FDD âgée de plus de 30 ans résidant dans le quartier Kigwati Rugogwe de la

colline et zone Buhiga Commune Karusi. Alors, cette femme lui a donné rendez de 19 heures mais entre-temps le même rendez-vous avait été donné à un autre jeune homme du nom de Josué, membre du CNDD FDD âgé de plus de 30 ans qui fait le secrétariat public. Alors Josué était déjà dans la maison de cette femme car elle lui avait donné la clé avant quand elle était au cabaret et elle est rentrée avec l'autre homme et les deux se sont attaqués avant que Josué appelle des Imbonerakure qui se sont précipités pour l'aider.

La même source dit qu'ils ont conduit Bimenyimana dans le quartier Gatara où on l'a trouvé à l'agonie. La femme aussi a été blessé au niveau du cou et du sein gauche et dans le cafouillage, elle s'est évadée et a pris une moto qui l'a conduit à Muyinga où elle en train de se faire soigner. Josué a été arrêté le lendemain matin par la police mais a été relâché ce vendredi 31/10/2025 en plus il a refusé de dénoncer les Imbonerakure qui lui ont aidé à blesser les deux personnes.

### **II.2.2. VIOLS**

#### ***Un jeune garçon violé en commune Kiganda***

En date du 27 octobre 2025, sur la colline Nyarunazi, zone Rutegama, commune Kiganda, province Gitega, un jeune garçon a été violé vers 19h. T. E, 15 ans, élève à l'Ecofo Nyarunazi, a été appelé par Nizirazana Gabriel, 46 ans, cultivateur. Celui-ci a proposé à l'enfant de partager le vin local de banane "urwarwa", chose qu'il a acceptée.

L'homme a commencé à mélanger ce vin avec

une liqueur locale forte appelée "kick" et l'enfant est devenu très ivre. L'homme l'a amené dans un buisson et l'a violé par voie anale.

Comme il était lui aussi ivre, il est parti avec l'enfant mais celui-ci avait laissé sa veste là-bas. C'est quand il est retourné le prendre le lendemain qu'il a tout raconté aux parents. Le présumé auteur a été arrêté par la police et se trouve au cachot de police à Muramvya pour interrogatoire.

#### II.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

##### *Le détournement de terres publiques, les locations frauduleuses et les conséquences négatives pour la population locale en commune Cibitoke*

À Rugombo, l'ancien domaine agricole Rugofarm, maintenant connu sous le nom de Nyakagunda, s'est métamorphosé en scène d'un conflit acharné entre deux figures éminentes du parti au pouvoir. Au centre de cette polémique : des terres publiques détournées, des locations douteuses, et une population dépossédée, se voyant livrée à la misère et à la faim. Sous le soleil de plomb qui frappe Rugombo, sur cette route poussiéreuse menant au domaine de Nyakagunda, les traces d'un passé florissant se font encore sentir ; les sillons, à moitié envahis par les herbes sèches, évoquent des temps où les habitants cultivaient le maïs, les haricots et le riz. Mais aujourd'hui, ces terres appartiennent à d'autres. « Regarde là-bas, » murmure un agriculteur au visage marqué par le soleil. « C'était ma parcelle. Maintenant, je ne peux même plus m'en approcher, sous peine de recevoir des menaces. » Depuis plusieurs mois, une guerre de pouvoir se livre entre Jean Pierre Niyimpa, un haut fonctionnaire du Bureau de l'Environnement, de la Protection, de l'Agriculture et de l'Élevage (BEPAE), et Déo Nsabimana, surnommé Muhumure, un influent leader d'une ligue affiliée au CNDD-FDD dans la nouvelle province de Bujumbura. Les accusations mutuelles de « vol de terre d'État » fusent, mais ce sont les habitants qui portent le fardeau de ce conflit.

Les terres publiques, autrefois ceinturées de tradition agricole, se sont transformées en biens privés au gré de manœuvres illégales. Selon plusieurs sources administratives, ces deux hommes auraient, sans aucune légitimité, pris possession de vastes pans de l'ancien domaine public Rugofarm. Actuellement, chacun semble louer ces parcelles à des coopératives agricoles, telles que Sangwe, voire à des particuliers. La situation vire rapidement au drame : une même parcelle est souvent louée à plusieurs

payeurs. « J'ai déboursé dix millions de francs burundais pour trois hectares. À mon arrivée, d'autres paysans y avaient déjà établi leur culture. Leurs reçus étaient aussi signés par Niyimpa, le responsable du BEPAE », déclare un agriculteur, visiblement exaspéré. Conséquence : des altercations éclatent fréquemment entre ces exploitants. « Nous avons bataillé à coups de houe et de machette ! », confie un autre agriculteur. Les blessures et les arrestations se multiplient, alors qu'une querelle entre compatriotes résonne au-delà des champs.

Ces discussions agitées dissimulent un enjeu politique plus vaste : deux alliés, autrefois solidaires, se disputent aujourd'hui un butin fort alléchant. Les revenus tirés des locations pourraient s'élever à des millions de francs burundais. Initialement associés, Niyimpa et Nsabimana auraient connu une brouille quant à la division des gains. Chacun accuse l'autre de détournement et de trahison. « Tout au début, ils avaient l'air complices. Mais une fois l'argent en jeu, la confiance s'est évaporée », révèle une source provenant de l'administration provinciale. Cette rivalité fait même monter les doutes chez certains responsables du parti au pouvoir, inquiets que cette affaire ne ternisse leur image.

Face à l'ampleur du scandale, le parquet de Cibitoke aurait été saisi de l'affaire. Des investigations auraient pour but de déterminer les rouages de ce système : qui a attribué ces terres ? Qui perçoit les loyers ? Et sur quelle base légale ces attributions ont-elles été faites ? Cependant, sur le terrain, la population demeure sceptique quant à une issue juste. « Les puissants échappent toujours à la punition. Ils finissent par se retrouver autour d'une table pour régler les choses, tout comme d'habitude », soupire un habitant. Les voix s'élèvent pour exiger la restitution du domaine à l'État et un accès à la terre pour les anciens exploitants.

## **II.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 16)**

Pour les habitants de Rugombo, la situation est désastreuse. Dépourvus de leurs terres, beaucoup parviennent à s'en sortir grâce à des petits boulots. « Nous étions des cultivateurs. Maintenant, nous travaillons pour ceux qui ont dépouillé nos terres », confie une mère de cinq enfants, tandis qu'autour du domaine, la faim et la colère font rage. « La terre représentait notre existence. Désormais, elle n'est qu'une propriété politique », ajoute un jeune homme, visiblement désabusé.

L'affaire Rugofarm-Nyakagunda illustre bien une tendance alarmante au Burundi : ce phénomène de privatisation silencieuse des biens publics par des figures politiques. Selon les observateurs, cela met en lumière la fragilité des institutions et l'impunité dont bénéficient une élite qui s'enrichit aux dépens des plus vulnérables. « Ce dossier dépasse la simple rivalité entre deux

individus », témoigne un analyste de la société civile. « Il révèle comment la corruption et les luttes internes pour les ressources sont en train de miner les structures locales du parti au pouvoir. » Pendant ce temps, les agriculteurs, épuisés et désemparés, attendent le jour où justice leur rendra ce qu'ils ont perdu: leur terre, leur dignité et leur avenir.

Rugofarm, à l'origine, créé sous la colonisation belge, était un modèle d'exploitation agricole publique, situé à Rugombo, dans l'ancienne province de Cibitoke. Sa spécialisation dans la production de vivres et l'élevage avait permis de fournir emploi et revenus à des centaines de familles. Mais progressivement, après la guerre civile, les terres ont été redistribuées ou détournées, souvent au profit des cadres administratifs et politiques, scellant ainsi la disparition d'un bien commun au profit d'intérêts privés.

### ***Manque d'engrais de la FOMI en province Butanyerera***

Les agriculteurs des zones Gatara, commune Matongo, zone Mubuga en commune Ngozi, zone Nyamurenza en commune Kiremba et les autres zones de Butanyerera disent qu'ils ont reçu très peu d'engrais produits par FOMI. Selon ces agriculteurs, la saison culturale est déjà avancée au moment où ils ont payé les frais longtemps avant la saison C. Selon des témoins de ces zones, ces agriculteurs ne gardent que les reçus de paiement sans espoir d'en avoir. Ces agriculteurs de Butanyerera demandent au gouvernement de faire des investigations pour vérifier la capacité de production des usines des intrants agricoles au Burundi et faire des commandes à l'extérieur du pays.

Ces agriculteurs déplorent que les récentes distributions des engrais ont été dominées par des irrégularités où ceux qui ont payé les pots de vin ont été servis.

Stany Niyongabo, chef de zone Gatara commune Matongo, demande aux

agriculteurs d'utiliser le fumier organique pour sauver la situation.

Les cultivateurs de la commune Kirundo eux aussi n'ont pas été servis du fumier payé depuis longtemps. Nous sommes ceux qui ont fait la commande du fumier pour la saison C de 2025 ne sont pas encore servis alors qu'il est temps pour la saison A. Selon des témoins de la localité, ils n'ont pas l'espoir d'être servis étant donné que même ceux de la saison A de 2026 voient que moins 30% de demandeurs ont été servis. Les distributeurs ont rassemblé les tickets et ont dit au demandeur qu'ils seront invités à venir récupérer le fumier payé et la période de semis écoulés sans être appelé pour le récupérer. Des questions sur la disponibilité des intrants agricoles restent sans réponse au moment où l'agriculture est une priorité pour les habitants de Butanyerera.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

##### **Au Gouvernement du Burundi de :**

- ⇒ Mener des enquêtes approfondies sur les violations des droits humains et poursuivre les responsables, y compris les agents administratifs, les policiers, les militaires et les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir;
- ⇒ Garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice pour qu'elle puisse traiter les cas de violations des droits humains de manière équitable;
- ⇒ Ordonner immédiatement l'annulation de toutes les attributions et locations frauduleuses sur l'ancien domaine Rugofarm;
- ⇒ Désarmer les Imbonerakure, et interdire formellement leur participation à toute opération de police ou de sécurité civile, afin d'assurer que seuls les corps habilités par la loi exercent la force publique.